AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0019
FR0004175842-FS0009

3 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 janvier 2019, la société Primonial Capimmo[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 103 379 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 6,71% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SELECTIRENTE hors marché par le déclarant, en échange d'actions de la société Lafayette Pierre, à raison de 150 actions SELECTIRENTE pour 1 action Lafayette Pierre, dans le cadre d'une réduction de capital de la société Lafayette Pierre.

[1] Société civile immobilière (sise 36 rue de Naples 75008 Paris) gérée par Primonial Real Estate Investment Management (PREIM), elle-même contrôlée par Primonial Holding SAS, elle-même contrôlée par New Primonial Holding SAS, elle-même (notamment) détenue à hauteur de 56,07% par Bridgepoint et à hauteur de 29,10% par Crédit Mutuel Arkea : cf. notamment communiqué diffusé par Primonial le 17 septembre 2018.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 540 055 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.